



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 08492

Numéro SIREN : 482 196 615

Nom ou dénomination : A.R.R.A.CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2012 sous le numéro de dépôt 111091



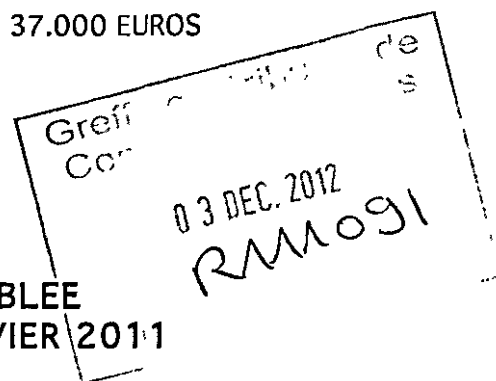
1211120201

DATE DEPOT :	2012-12-03
NUMERO DE DEPOT :	2012R111091
N° GESTION :	2005B08492
N° SIREN :	482196615
DENOMINATION :	A.R.R.A.CONSEIL
ADRESSE :	20 BLD DE COURCELLES 75017 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/01/18
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE I

2005 B08492

PG du 18.01.11' FL

ARRA CONSEIL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 37.000 EUROS
20, Boulevard de Courcelles
75 017 PARIS
R.C.S Paris B 482 196 615



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2011**

L'an deux mille onze
Le dix huit janvier à dix sept heures,

Les associés de la société ARRA CONSEIL, Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 48 196 615, domiciliée 20 Boulevard de Courcelles 75 017 PARIS, se sont réunis au siège social à la suite d'une convocation qui leur a été adressée le 14 juin 2011.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent ou représenté, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Jean-Philippe REGAT, Président, préside la séance.
Monsieur Bertrand NODÉ-LANGLOIS est désigné comme scrutateur.
Monsieur Eric MITCHELL est désigné comme secrétaire.

Conformément à la loi, Monsieur Alain GAUDUCHON, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué. Il est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions qui composent le capital social.

En conséquence, l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi et les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes et de son suppléant.
- questions diverses.

Après l'échange de diverses observations et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

Notre commissaire aux comptes et son suppléant ont été nommés en 2005 avec un mandat se terminant à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

En raison du Décret de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notre société qui est une S.A.S. n'est plus tenue de désigner un commissaire aux comptes dès lors quelle n'a pas dépassé les chiffres fixés par cette loi.

Le mandat de notre commissaire aux comptes et de son suppléant se terminant le 31 décembre 2010 ne sera donc pas renouvelé et nous n'aurons plus de commissariat aux comptes.

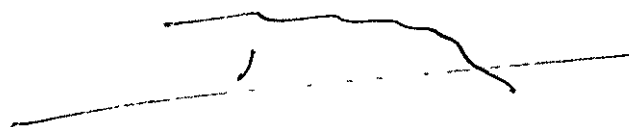
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


Jean Philippe REGAT
Président


Bertrand NODE-LANGLOIS
Scrutateur


Eric MITCHELL
Secrétaire